



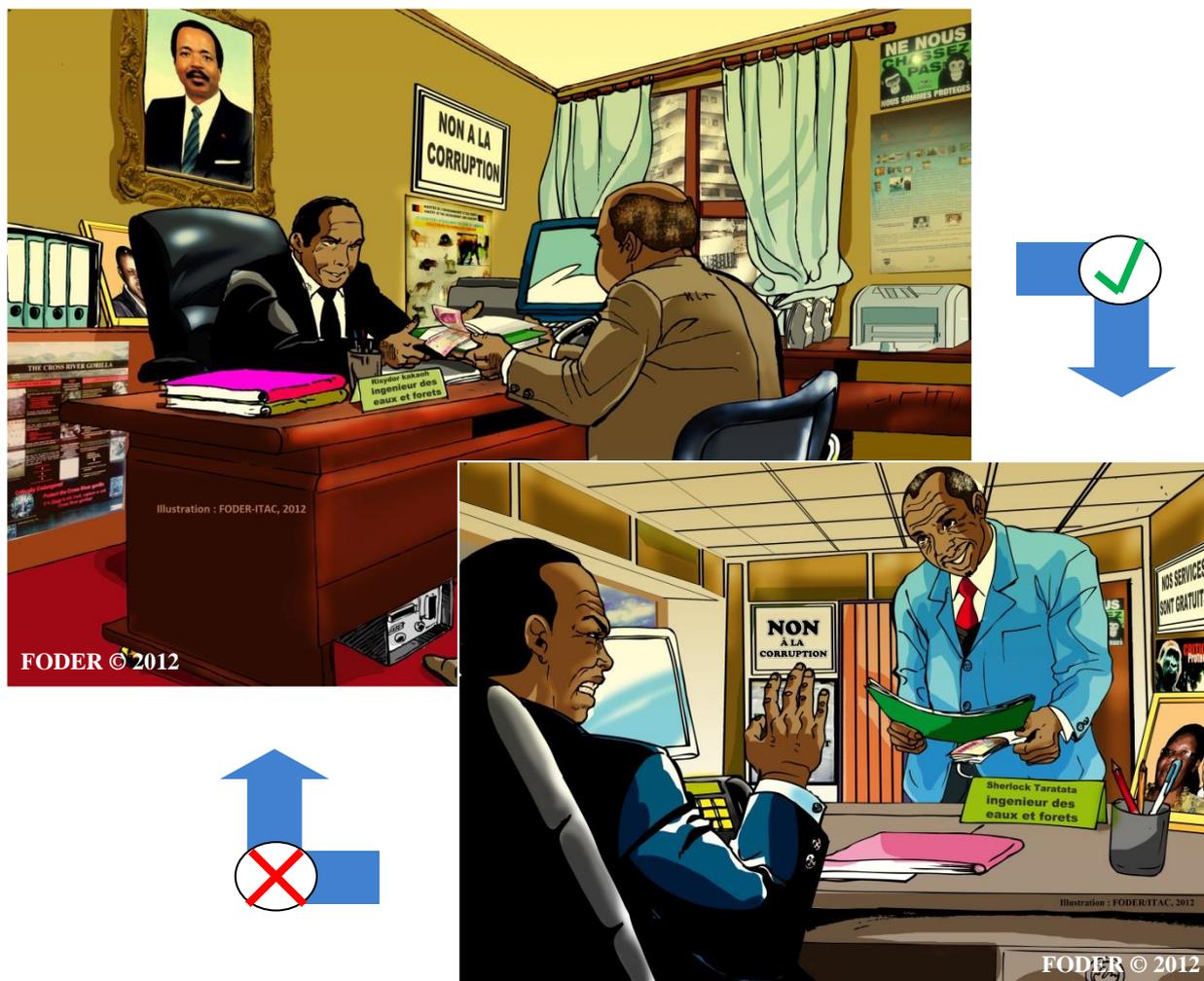
*Initiative pour la
Transparence et la lutte
Anti-corruption dans le secteur forestier au
Cameroun (phase I)*

RAPPORT FINAL DU PROJET PO 293008

Forêts et Développement Rural (FODER)
Gouvernance | Ressources naturelles | Biodiversité | Droits des communautés
Pour un Monde meilleur

Tel : 00 237 22 00 52 48 ; E-mail : ITAC.team@forets-developpement.com
B.P.: 11417 Yaoundé – Cameroun
Web: www.forets-developpement.com

13 mars 2013



Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC)

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de FODER et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

Ce rapport fournit une description des activités du projet, les résultats et les livrables pour la période allant du **03 septembre 2012** au **28 février 2013**.

Rodrigue NGONZO, Chef de projet

Tel : 00 237 77 46 19 32 (portable)

E-mail : r.ngonzo@forets-developpement.com

B.P. : 11417 Yaoundé - Cameroun

Crédits photos : FODER, 2012

Illustrations : FODER-ITAC, 2012

A. Table des matières et liste des abréviations

A.	Table des matières et liste des abréviations.....	3
B.	Introduction.....	4
C.	Description des activités et des résultats achevés du projet	5
D.	Contribution aux objectifs nationaux du FLEGT	12
E.	Description des enseignements tirés	13
F.	Actions de visibilité	15
G.	Activités non achevées et raisons du non-achèvement.....	17
H.	Synthèse des dépenses	18
I.	Annexes.....	20

A7	Annexe 7 (de l'APV-FLEGT Cameroun-Union européenne)
APV-FLEGT	Accord de partenariat volontaire relatif à l'application des législations forestières, la gouvernance et commerce du bois et produits dérivés
CCS	Comité conjoint de suivi (de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT)
CHOC	Changer d'habitudes, s'opposer à la corruption (projet)
CIFOR	Centre internationale pour la recherche forestière
CNS	Comité national de suivi (de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT)
CONAC	Commission nationale anti-corruption
EFI	Institut européen de la forêt
ENEF	Ecole nationale des eaux et forêts
FAO	Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture
FASA	Faculté d'agronomie et des sciences agricoles
FODER	Forêts et développement rural
GIZ	Coopération technique allemande
GTP	Groupe de travail préparatoire
IRR	Initiative à résultats rapides
ITAC	Initiative pour la transparence et la lutte anti-corruption dans le secteur forestier
LAC	Lutte anti-corruption
MINCOMMERCE	Ministère du commerce
MINFI	Ministère des finances
MINFOF	Ministère des forêts et de faune
SNLCC	Stratégie nationale de lutte contre la corruption
SVL	Système de vérification de la légalité (des bois et produits dérivés)
UYII	Université de Yaoundé II (Soa)

B. Introduction

Le 06 octobre 2010, le Cameroun et l'Union européenne ont signé un Accord de Partenariat Volontaire (APV) relatif à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés (FLEGT). Ratifié par le Décret n°2011/238 du 9 août 2011, l'APV-FLEGT est officiellement entré en vigueur au Cameroun le 16 décembre 2011. Le but de cet accord est de garantir que le bois exporté du Cameroun à destination du marché européen respecte toutes les exigences légales et réglementaires applicables au secteur forestier camerounais. Couvrant presque tous les produits à base de bois, les différentes sources d'approvisionnement prévues par la loi et tous les marchés¹ ainsi que les bois importés, l'APV-FLEGT contraint désormais le Cameroun à produire et commercialiser exclusivement du bois dont la légalité est vérifiée. Le régime d'autorisation FLEGT instauré par cet accord prévoit la mise en place d'un système robuste appelé Système de Vérification de la Légalité des bois et produits dérivés (SVL), lequel s'appuie sur six éléments que sont :

- 1) La vérification de la légalité de l'entité forestière ;
- 2) Le suivi national de l'activité forestière ;
- 3) Le contrôle national de l'activité forestière ;
- 4) La vérification de la conformité de la chaîne d'approvisionnement ;
- 5) L'émission des autorisations FLEGT ;
- 6) Et l'audit indépendant du système.

Cependant, le fonctionnement de ce dispositif de vérification de la légalité des bois fera face à un fléau endémique et systémique au Cameroun, fortement présent dans le secteur forestier : La corruption. Définie comme étant "L'abus d'un pouvoir reçu en délégation à des fins d'enrichissement personnel ou privé" (*Transparency International*), ce fléau apparaît comme le principal catalyseur de l'exploitation illégale des forêts, de la déforestation incontrôlée et d'une gouvernance forestière inappropriée². La corruption affecte l'objectivité et la fiabilité des processus d'attribution, la légalité des titres d'exploitation forestière et le contrôle des activités d'inventaire, de production, de transport, de commercialisation et d'exportation des produits forestiers. Elle rend inefficace le recouvrement des recettes forestières, dégrade le climat des investissements et sape les efforts de bonne gouvernance et de création d'emplois dans le secteur de l'or vert. La corruption est un déni de la légalité, de l'Etat de droit et des principes de la démocratie.

Malgré les efforts déployés jusqu'ici par le gouvernement camerounais pour enrayer la corruption, l'ampleur du fléau reste inquiétant dans tous les secteurs économiques et sociaux. Conscient de la menace que constitue ce phénomène, et faisant suite aux recommandations de l'atelier de Bonn (Allemagne) sur les « synergies entre les APV-FLEGT et les approches anti-corruption »³, le Comité Conjoint de Suivi (CCS) de la mise en œuvre de l'APV, en sa session des 17 et 19 juillet 2012 a convenu de la nécessité d'organiser deux ateliers nationaux sur la lutte contre la corruption et l'amélioration de la transparence afin, d'une part, d'identifier les risques de corruption susceptibles d'affecter la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et, d'autre part, de développer des stratégies pour la mise en œuvre de l'Annexe 7 de l'APV-FLEGT

¹L'APV-FLEGT s'applique au Cameroun à tous les bois et produits dérivés, quelques soient les marchés auxquelles ils sont destinés.

² Transparency International, Conclusions et recommandations, Atelier sur l'intégrité de la gouvernance des forêts en Afrique Centrale, Yaoundé, 23-24/11/2011.

³ Atelier organisé du 30 au 31 janvier 2012 par GIZ et EFI.

portant sur l'information rendue publique et la mitigation des risques de corruption dans la délivrance des autorisations FLEGT.

L'Initiative pour la Transparence et la lutte Anti-corruption dans le secteur forestier au Cameroun (ITAC) – Phase I a été développée par FODER en appui au Ministère des Forêts et de la Faune, dans le but de mettre en place *un processus participatif de réflexion et un dialogue constructif entre les différents acteurs autour de la mise en application de l'Annexe 7 de l'APV-FLEGT et du renforcement des mesures de lutte anti-corruption*. Cette initiative vise à apporter une contribution innovante aux efforts d'amélioration de la gouvernance forestière en introduisant la lutte anti-corruption et le renforcement des valeurs d'intégrité et de probité dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

C. Description des activités et des résultats achevés du projet

Les activités décrites dans cette section couvrent la période allant du 03 septembre 2012 au 28 février 2013.

La mise en œuvre du projet a effectivement démarré le 04 septembre 2012 par une séance de travail entre FODER et le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), représenté par MM. Anicet NGOMIN (Sous-Directeur des Agréments et de la Fiscalité Forestière) et Salomon Janvier BELINGA (Chef du Service des Normes d'Intervention en Milieu Forestier), sur le projet, le calendrier d'activité, la composition des groupes de travail, les outils de visibilité et les formalités administratives.

La première phase de l'ITAC qui couvre la période allant du 03 septembre au 28 février a été marquée par :

- 1) la préparation et l'organisation de deux ateliers nationaux de dialogue multi-acteurs sur "la transparence" et la "lutte anti-corruption" dans le contexte de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT ;
- 2) des activités de communication pour le changement d'attitudes vis-à-vis de la transparence et de la corruption ;
- 3) le développement et la validation d'un module de formation à la lutte anti-corruption pour l'amélioration de la gouvernance forestière.

Le premier atelier intitulé "*Atelier multi-acteurs de réflexion sur l'opérationnalisation de l'Annexe 7 de l'APV-FLEGT*" s'est tenu du 15 au 16 novembre 2012 à l'hôtel Mont Fébé de Yaoundé, avec pour objectifs : d'informer les représentants des différentes parties prenantes à l'APV-FLEGT sur l'importance et les enjeux de la mise en œuvre de l'Annexe 7, de faire l'état des lieux des informations à rendre publiques, d'élaborer un projet de stratégie permettant d'assurer la mise à disposition du public des informations contenues dans l'Annexe 7 de l'APV-FLEGT. Cet atelier qui a connu la participation d'une cinquantaine de personnes représentant les administrations publiques (MINFOF, MINCOMMERCE, MINFI), les organisations de la société civile, le secteur privé, les institutions de formation (ENEF) et les médias a permis de constater que la plupart des informations légales, les informations sur l'aménagement, les exportations ainsi qu'une bonne partie des informations sur l'attribution et les transactions financières bien que déjà disponibles sont éparpillées au sein de différentes structures et ministères. De même, l'accès à ces informations restait en pratique difficile pour la plupart des acteurs, notamment les communautés, la société civile, les médias, les

institutions de formation, les services déconcentrées de l'administration forestière et dans une certaine mesure le secteur privé. Les participants ont également noté le faible niveau d'exploitation des canaux de diffusion de l'information ouverts au Ministère des Forêts et de la Faune. Sur la base de ces constats, un plan opérationnel d'amélioration de la transparence par la collecte et la publication des informations disponibles a été élaboré et adopté, puis soumis au MINFOF et présenté au Comité National de Suivi (CNS) le 20 novembre 2012 et au CCS le 27 novembre 2012 (voir Annexes 1 et 2).



Photo 1 : Vue d'ensemble, atelier sur l'opérationnalisation de l'Annexe 7 de l'APV-FLEGT

La "Mitigation des risques de corruption dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun" était le thème du second atelier, qui pour des raisons liées à la sensibilité du sujet a été organisé à Yaoundé du 11 au 12 décembre 2012, soit pendant la semaine nationale de lutte contre la corruption et quelques jours seulement après la journée internationale consacrée à l'élimination de ce fléau⁴. Tirant un grand avantage de la présentation du "Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption en 2011" par la Commission Nationale Anticorruption (CONAC)⁵ et de la publication des résultats de l'Indice de perception de la corruption (classant le Cameroun au 144^{ème} rang sur 176 pays évalués avec un score de 26/100), l'atelier s'est déroulé dans un contexte propice au débat sur le sujet. La période choisie cadrerait également avec la présentation devant la CONAC des résultats de l'Initiative à Résultats Rapides (IRR)⁶ du MINFOF. C'était donc le moment le mieux indiqué pour rassembler une soixantaine de participants issus des administrations publiques, des organisations de la société civile, du secteur privé, des institutions de formation et de recherche, des médias, des partenaires au développement et l'auditeur indépendant du SVL (Consortium EGIS-Oréade).

⁴Le 09 décembre marque la journée internationale de lutte contre la corruption.

⁵La CONAC est un organisme public indépendant placé sous l'autorité du Président de la République et chargé de contribuer à la lutte contre la corruption. Elle a été créée par Décret n° 2006/008 du 11 mars 2008.

⁶L'IRR est une approche de lutte anticorruption développée par la CONAC pour atteindre des résultats concrets en 100 jours dans un secteur donné.

Grâce à cet atelier, les participants ont pu : S’informer sur les enjeux de la corruption dans la gestion des forêts et l’urgente nécessité d’unir leurs efforts pour mieux combattre ce fléau ; Cartographier et analyser les risques susceptibles d’encourager le phénomène de corruption dans la mise en œuvre du SVL et le régime d’autorisation FLEGT ; Et élaborer un projet de stratégie de mitigation des risques de corruption dans la mise en œuvre de l’APV-FLEGT (voir Annexe 3).



Photo 2 : Photo de groupe, atelier sur la mitigation des risques de corruption

Suivant les recommandations de cet atelier, le processus de développement d’un module de formation à la lutte anti-corruption pour l’amélioration de la gouvernance forestière a été engagé sous la coordination technique conjointe de l’ITAC et du Projet CHOC⁷. Intitulé “Devenir un acteur de la lutte contre la corruption au quotidien”, ce module de formation de 32 heures vise à *“soutenir les efforts d’amélioration de la gouvernance forestière à travers la transformation des parties prenantes du secteur en acteurs de la lutte contre la corruption conformément à la vision de la SNLCC⁸”*. Le module a été présenté, discuté et adopté au cours d’un atelier de validation tenu le 04

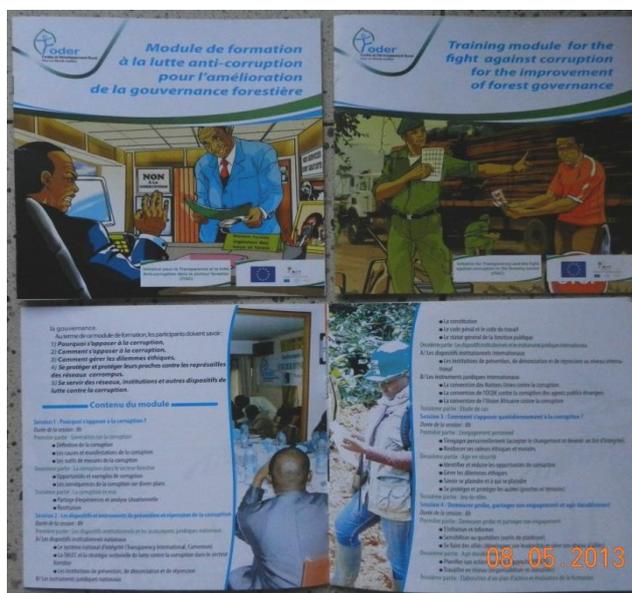


Photo 3 : Fiche pédagogique du module de formation à la lutte anti-corruption, deux (anglais et français) en un (document).

⁷Changer d’Habitudes, s’Opposer à la Corruption

⁸« *A l’horizon 2015, le Cameroun est un pays où l’intégrité constitue une valeur capitale pour tout citoyen, avec une croissance économique fondée sur le travail bien fait, distribué de manière équitable afin d’assurer le bien être social dans un environnement préservé* ».

février 2013 dans la salle de réunion de la Maison allemande/GIZ (Voir photo 3 et Annexe 4). Un manuel de formation a également été développé (voir Annexe 5). La délivrance ce module dans la deuxième phase de l'ITAC permettra de doter les acteurs du secteur forestier de nouvelles valeurs d'intégrité et de soutenir leur engagement dans la dissémination de ces valeurs.

Tableau récapitulatif des activités et des résultats du projet

Objectifs & activités	Résultats obtenus et contribuant à la réalisation de l'objectif
<p>Objectif général du projet : <i>Améliorer la gouvernance forestière à travers un dialogue participatif, ouvert et constructif sur la transparence et la lutte anti-corruption dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Environ 500 personnes ont été sensibilisées aux enjeux de la mise en œuvre de l'Annexe 7 sur la transparence et de la lutte anti-corruption. 2. Un plan prioritaire de publication des informations a été élaboré, validé par 50 représentants des parties prenantes, présenté au comité conjoint et soumis au Ministre des forêts. 3. Des actions stratégiques de lutte contre la corruption dans le secteur forestier en rapport avec l'APV-FLEGT ont été identifiées et proposées par 67 représentants des parties prenantes. 4. Les représentants de toutes les parties prenantes ont été associés aux différentes activités de l'initiative.
<p>Objectif 1: L'annexe 7 et le plan d'exécution de la stratégie de lutte anti-corruption sont évalués et mis à jour</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1.1. La mise en œuvre de l'A7 a été évaluée par 50 représentants des parties prenantes. 1.2. Les risques de corruption dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT ont été identifiés et analysés par la méthode de cartographie des risques développée par Transparency International. 1.3. Des actions stratégiques ont été identifiées et adoptées pour mitiger les risques.
<p>Activité 1.1 : <i>Mise en place d'un groupe de travail préparatoire (GTP) pour l'Annexe 7 (A7) et la stratégie de lutte anti-corruption (LAC)</i></p>	<p>Les mesures prises dans le cadre de cette activité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La transmission du dossier complet du projet (y compris le contrat, le budget et les termes de référence des deux ateliers) au MINFOF ; – La tenue de plusieurs séances informelles de travail avec l'Inspecteur N°1 (en charge de l'APV-FLEGT), le Directeur des forêts, le Sous-Directeur des agréments et de la fiscalité forestière, le Chef du Service des normes, le Conseiller technique GIZ et son assistant ; – La rédaction et la soumission, en collaboration avec le Service des normes, d'un projet de note de service portant création des groupes de travail préparatoire sur l'A7 et la lutte anti-corruption (LAC) ; – Signature de la note de service par le Ministre. <p>Les résultats obtenus sont :</p>

Objectifs & activités	Résultats obtenus et contribuant à la réalisation de l'objectif
	<ul style="list-style-type: none"> - Les GPT-A7 et GTP-LAC ont été créés par note de service n°2144/NS/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SN du 07 septembre 2012 (voir Annexe 5) ; - Cette note a été diffusée aux partenaires et parties prenantes concernées.
<p>Activité 1.2 : Réalisation de 07 séances de travail préparatoire dont 03 sur l'A7 et 04 sur la LAC</p>	<p>Les mesures prises dans le cadre de cette activité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La tenue de 09 séances des GTP. 05 séances dont 03 sur l'A7 et 02 sur la LAC ont été réalisées avant les ateliers et 04 autres séances se sont tenues après dans le cadre du suivi des recommandations des ateliers. <p>Les résultats obtenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La finalisation et la validation des termes de référence et du programme de chaque atelier ; - Les documents nécessaires à la réussite des deux ateliers ainsi que certains articles de visibilité (brochures sur l'A7, fiche de cartographie des risques de corruption, affiches, etc.) ont été validés par le GTP; - Les ateliers sur l'opérationnalisation de l'annexe 7 et la mitigation des risques de corruption dans le secteur forestier ont été préparés et organisés.
<p>Objectif 2: Les parties prenantes sont sensibilisées sur l'importance et les enjeux de la mise en œuvre de l'Annexe 7 (A7) et de la lutte anti-corruption (LAC) dans le secteur forestier</p>	<p>Au moins 200 représentants des parties prenantes ont été directement sensibilisés sur l'importance et les enjeux de la mise en œuvre de l'Annexe 7 et de la lutte anti-corruption dans le secteur forestier.</p>
<p>Activité 2.1: Organisation d'un atelier thématique sur l'information du public dans le secteur forestier (A7), regroupant environ 30 participants à Yaoundé pendant 2 jours</p>	<p>Les mesures prises dans le cadre de cette activité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réservation de la salle de réunion à l'hôtel Mont Fébé de Yaoundé ; - La rédaction d'un projet de lettre d'invitation et sa finalisation par le Service des noms du MINFOF ; - La signature des invitations et leur transmission aux parties prenantes concernées ; - La préparation des documents et outils de l'atelier (kit du participant, liste de présence, oriflammes, documentaire vidéo, etc.) - La facilitation de l'atelier par une tierce partie ; - La couverture médiatique de l'atelier avant, pendant et après.

Objectifs & activités	Résultats obtenus et contribuant à la réalisation de l'objectif
	<p>Les résultats obtenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 50 représentants des parties prenantes du secteur forestier ont effectivement participé à cet atelier de réflexion multi-acteurs sur l'opérationnalisation de l'A7 de l'APV-FLEGT ; – Les parties prenantes ont été informées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et sur la réglementation sur le bois de l'Union européenne ; – L'accès à l'information dans le secteur forestier a été évalué et documenté ; – Un plan opérationnel pour la mise en œuvre de l'A7 a été élaboré et adopté ; – La rédaction et la diffusion d'un compte rendu d'atelier documentant les travaux et résultats obtenus (cf. Annexe 1).
<p>Activité 2.2: <i>Organisation d'un atelier thématique sur la LAC dans le secteur forestier, regroupant environ 30 participants à Yaoundé pendant 2 jours</i></p>	<p>Les mesures prises dans le cadre de cette activité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La réservation de la salle de réunion à l'hôtel Mansel de Yaoundé ; – La rédaction d'un projet de lettre d'invitation et sa finalisation par le Service des normes du MINFOF ; – La signature des invitations par le MINFOF et leur transmission aux parties prenantes concernées ; – La préparation des documents et outils de l'atelier (kit du participant, liste de présence, affiches, oriflammes, etc.) ; – La couverture médiatique de l'atelier avant, pendant et après. <p>Les résultats obtenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 67 représentants des parties prenantes ont activement participé à ce dialogue pionnier sur la corruption dans le secteur forestier ; – Les risques de corruption ont été cartographiés et analysés dans l'attribution des titres (ventes de coupe, concessions) et la délivrance des certificats de légalité et autorisations FLEGT, ainsi que dans le contrôle de la chaîne d'approvisionnement ; – Des recommandations en terme d'actions à mener ont été formulées ; – La rédaction et la diffusion d'un rapport d'atelier documentant les travaux et résultats obtenus (voir Annexe 3) ; – Un module de formation sur la lutte anti-corruption a été développé, validé (voir Annexes 4 et 5) et sa délivrance est inscrite dans le calendrier de mise en œuvre de l'APV-FLEGT (voir Annexe 7).
<p>Activité 2.3 : <i>Publication d'un bulletin d'information et de sensibilisation</i></p>	<p>Les mesures prises dans le cadre de cette activité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Choix du nom du bulletin (« Anticor ») et sa ligne éditoriale ; – Identification des articles à développer ; – Développement des articles, relecture, correction et traduction

Objectifs & activités	Résultats obtenus et contribuant à la réalisation de l'objectif
<p><i>sur la transparence et la LAC</i></p> <p><i>(Cette activité n'était pas prévue)</i></p>	<p>en anglais ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection des photos et illustrations ; - La conception, validation et production du premier numéro. <p>Les résultats obtenus sont :</p> <p>220 copies du premier numéro d'Anticor ont été produits en français (130 copies) et en anglais (90 copies) et diffusées au Cameroun et niveau international (21^{ème} réunion sur l'exploitation illégale du bois, Chatham House, Londres).</p>
<p>Objectif 3: Une stratégie de publication des informations forestières est élaborée</p>	<p>Un plan prioritaire de publication des informations forestières a été établi et adopté (voir Annexe 2).</p>
<p>Activité</p> <p>3.1: Conception d'une brochure sur l'A7 de l'APV et d'un autocollant de LAC dans le secteur forestier</p>	<p>Les mesures prises dans le cadre de cette activité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration du contenu de la brochure et des messages de l'affiche de LAC substituant l'autocollant initialement prévu; - L'identification et la sélection de prestataires de services ; - La réalisation des illustrations anti-corruption ; - La conception de plusieurs maquettes, la sélection, le pré-test, la validation et l'amélioration de la meilleure maquette. <p>Les résultats obtenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les maquettes de la brochure sur l'A7 et celle de l'affiche contre la corruption ont été validées par les membres clés des GTP.
<p>Activité 3.2: Production de 200 copies d'une brochure sur l'A7 de l'APV et 500 autocollants de LAC dans le secteur forestier</p>	<p>Les mesures prises dans le cadre de cette activité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production de 200 exemplaires de la brochure sur l'A7 (Annexe 8) et de 500 exemplaires de l'affiche de LAC, et leur distribution pendant et après les ateliers. <p>Les résultats obtenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un document de référence pour la compréhension du contenu de l'A7 a été mis à la disposition du MINFOF et des autres parties prenantes. - Les parties prenantes sont sensibilisées en vue de s'impliquer dans les efforts de lutte contre la corruption dans le secteur forestier, ceci à l'aide d'une affiche abordant la corruption sous un angle comique, simple mais portant un message percutant. Cette affiche est visible dans certains services centraux et déconcentrés du MINFOF, dans les bureaux de certaines ONGs et dans certains villages.

Objectifs & activités	Résultats obtenus et contribuant à la réalisation de l'objectif
Objectif 4: Assurer le suivi, l'évaluation et la visibilité du projet	La visibilité de l'action a été assurée par une bonne couverture médiatique et divers supports (oriflammes, banderoles, dépliants, affiches et brochures)
Activité 4.1: <i>Evaluations complétées par les participants aux ateliers</i>	Cette activité n'a pas été réalisée, car il s'est avéré inapproprié d'évaluer les participants, les ateliers n'étant pas des formations mais des cadres de dialogue et de concertation en vue de la publication des informations forestières et de la mitigation des risques de corruption.
Activité 4.2: <i>Actions de visibilité</i>	<p>Les mesures prises dans le cadre de cette activité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conception et la réalisation de 04 oriflammes, 02 banderoles, 250 affiches, - La contribution à la réalisation du calendrier annuel 2013 mettant en exergue l'initiative et ses partenaires, - La diffusion des informations thématiques et des événements sur les ondes de la radio et de la télévision nationales. <p>Les résultats obtenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les parties prenantes du secteur forestier et le grand public ont été informés sur enjeux de la corruption, l'ITAC et les diverses activités y relatives, - FODER s'est stratégiquement positionné comme un acteur clé de la lutte contre la corruption dans le secteur forestier et a établi d'étroites relations de travail avec les institutions publiques et non gouvernementales les plus actives dans ce domaine.

D. Contribution aux objectifs nationaux du FLEGT

La première phase de l'initiative pour la transparence et la lutte anti-corruption (ITAC) a été développée dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT au Cameroun, suivant les recommandations faites par le Comité conjoint et le Conseil conjoint en 2012. Les premières versions de termes de référence pour les deux ateliers constituant l'essence de cette première phase étaient d'ailleurs préparées par le MINFOF. La forte collaboration de la plus haute hiérarchie de l'administration forestière à cette initiative, l'appui de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et l'implication du Ministère de la Justice aux côtés des autres parties prenantes (notamment la société civile et les institutions de formation) dénote l'importance du rôle joué par cette initiative dans les efforts d'amélioration de la gouvernance forestière. L'ITAC doit sa pertinence et son appropriation à la relance du processus multi-acteurs dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT.

Le premier atelier et les produits y relatifs (dépliants, brochures et portes -documents) ont effectivement dégagé l'effet attendu, à savoir la prise de conscience sur l'importance de la transparence dans l'amélioration de la gouvernance forestière et le déclenchement de la mise en œuvre de l'Annexe 7 de l'APV/FLEGT. Comme l'illustre le nouveau site web du

MINFOF encore en construction (voir Annexe 9), des efforts concrets sont actuellement en cours pour la collecte, la validation et la publication en ligne des informations forestières. Le principe de définition de la procédure de collecte, de traitement, de validation et de publication des informations a été également adopté lors du dernier CCS pour garantir la mise en œuvre sur base systémique de l'Annexe 7 de l'APV-FLEGT.

La corruption est une menace majeure au régime d'autorisation FLEGT au Cameroun. En plus de faire perdre d'importante part de bénéfice aux opérateurs économiques de la filière forêts-bois, elle constitue une contrainte supplémentaire dans le cadre de la diligence raisonnée imposée par l'entrée en vigueur du règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE). En effet, le niveau élevé de corruption au Cameroun (score de 26/100 et classement au 144ème rang de l'IPC 2012) et dans le secteur forestier en particulier, poussera les importateurs européens à exiger de leurs fournisseurs camerounais un supplément d'évidences, non seulement pour prouver que le bois proposé à l'achat est d'origine légale, mais aussi pour démontrer que ces évidences sont elles-mêmes crédibles. Ainsi, tout effort de lutte contre la corruption dans le secteur forestier concoure à la création d'un environnement propice aux affaires et à la mise en œuvre du plan d'action FLEGT au Cameroun.

Les résultats obtenus par l'ITAC en matière de lutte anti-corruption à travers une approche multi-acteurs s'inscrivent dans ce cadre. Les activités et les produits de LAC développés à travers l'ITAC permettent en effet d'attirer et de maintenir l'attention des parties prenantes et des parties à l'APV/FLEGT sur la problématique de la corruption, de mobiliser les acteurs sur la compréhension des causes profondes du phénomène et de rechercher des solutions appropriées, de développer et dispenser un module de formation pour renforcer les valeurs éthiques, et d'initier la création d'un réseau d'agents et d'acteurs probes.

La première phase de l'ITAC a par ailleurs permis à FODER d'établir un partenariat multi-acteur entre :

- Le gouvernement : MINFOF (Cellule de Lutte Anti-Corruption, Direction des forêts, Inspection générale), Ministère de la Justice ;
- La société civile : FODER, Transparency International – Cameroun ;
- Les institutions et projet de lutte contre la corruption : la CONAC, le Projet CHOC ;
- Les institutions de recherche et de formation : CIFOR, FASA, ENEF et UYII.

Ces acteurs échangent et travaillent ensemble sur les moyens d'adresser l'épineux problème de la corruption dans le secteur.

E. Description des enseignements tirés

Les leçons apprises au cours de la mise en œuvre de la première phase de cette initiative concernent : La coordination des actions en matière de lutte anti-corruption ; Le rôle de la sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement ; L'importance du réseautage ; L'approche intégrée de LAC.

La coordination des actions en matière lutte anti-corruption dans le secteur forestier

A travers l'ITAC, nous nous sommes rendu compte de la diversité des actions visant à lutter contre la corruption dans le secteur forestier conduites par plusieurs institutions et parfois par plusieurs services au sein de la même institution. A titre d'exemple, l'Inspection générale du

MINFOF mettait en œuvre une Initiative à Résultats Rapides et conduisait une étude sur les poches de corruption dans le secteur forestier. Les activités de l'Inspection générale n'étaient pas prises en compte par la Direction des forêts, en charge de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT, qui s'engageait à travers l'ITAC vers des actions de mitigation des risques de corruption dans l'APV-FLEGT. En même temps la Cellule de Lutte Anti-Corruption (CLAC) développait un « Guide de l'agent probe ». Un grand effort d'échange d'information et de coordination a été effectué dans le cadre de l'ITAC pour mettre en cohérence les activités du projet avec les activités des autres institutions et organisations. La nouvelle CLAC, constituée en janvier 2013 et présidée par une personnalité indépendante du MINFOF a très bien perçu ce besoin de coordination inter-acteurs.

La voie du changement : la sensibilisation, la formation et l'accompagnement

La corruption affecte les habitudes et les attitudes des personnes qu'elle touche. Il est donc important de fonder la lutte contre la corruption sur une logique de gestion du changement allant du niveau individuel au niveau collectif pour atteindre la sphère décisionnelle et vis-versa. La sensibilisation de tous les acteurs, la formation des acteurs de première ligne et leur accompagnement dans le changement d'habitudes et l'opposition à la corruption, constituent ainsi des piliers essentiels pour neutraliser l'impact néfaste du fléau. Il est non seulement question de doter les acteurs de nouvelles valeurs d'intégrité et de probité, mais aussi de provoquer et soutenir leur engagement dans la promotion et la dissémination de ces valeurs dans leur environnement professionnel.

Le réseautage : l'union fait la force !

La corruption dans le secteur forestier est dans la plupart des cas une affaire de réseau de pouvoir ou d'influence négative. S'y attaquer s'avère dès lors risqué, à la fois pour les dénonciateurs et pour leurs proches. Dans un tel contexte, résister à la corruption ou simplement l'éviter devient une entreprise difficile. Œuvrer efficacement et durablement contre la corruption nécessite d'agir en réseau avec d'autres acteurs de la lutte anti-corruption.

Une approche intégrée de LAC : Attaquer la corruption sur plusieurs fronts

Les causes de la corruption dans le secteur forestier sont nombreuses et difficiles à prioriser. Pendant que certains acteurs évoquent les vides juridiques de l'arsenal juridico-réglementaire du secteur forestier, d'autres doigteront le bas niveau de rémunération des agents et l'inefficacité du système d'assurance sociale auquel ils sont soumis. Pour les uns, les nominations subjectives, le manque de moyen logistique et la pratique systématique du quota⁹ dans l'affectation des budgets de fonctionnement seraient les causes principales de la corruption, tandis que pour d'autres la cupidité, l'appétit du gain facile ou la dépravation des valeurs morales seraient à l'origine du problème. Bref, les causes de la corruption sont aussi nombreuses que ses formes et manifestations et appelle une stratégie de lutte intégrée : « Aux grands maux les grands remèdes ». Une lutte efficace contre la corruption doit s'appuyer sur la bonne conjugaison d'actions de prévention, puisque « prévenir vaut mieux que guérir », d'éducation (formation), d'incitation et de sanction. L'on ne saurait neutraliser la corruption sans l'implication effective de toutes les parties et de tous les acteurs. L'investissement des parties prenantes dans la lutte contre la corruption pour l'amélioration de la gouvernance forestière est donc à encourager.

⁹Pourcentage (10% à 25%) qui serait exigée par les agents d'autres administrations impliquées dans l'affectation des budgets de fonctionnement des services déconcentrés.

F. Actions de visibilité

Plusieurs activités ont été réalisées au cours de la mise en œuvre de ce projet pour renforcer la visibilité de la Commission Européenne, de la FAO, du Secrétariat ACP et de l'ITAC. Il s'agit notamment :

- De la conception, la production et la diffusion de :
 - 200 copies d'une brochure sur l'Annexe 7 de l'APV-FLEGT ;
 - 250 copies d'une affiche de sensibilisation sur les conséquences de la corruption dans le secteur forestier (communication permanente) ;
 - 220 copies du premier numéro du bulletin d'information sur la transparence et la lutte anti-corruption dans le secteur forestier. Nommé « Anticor », ce bulletin est également diffusé en ligne, en français et en anglais (voir Annexes10 et 11) ;
- La réalisation de 04 oriflammes dont deux sur la transparence et 02 sur la corruption en version française et anglaise et de 02 banderoles (photo 4) ;
- La production de supports personnalisés pour le kit du participant, soit 80 portes documents et 250 chemises (photo 5 et 6) ;
- La réalisation du calendrier 2013 avec deux pages de sensibilisation consacrées à la transparence (janvier et février) et à la lutte anti-corruption (novembre et décembre);
- Et la réalisation de plusieurs présentations thématiques sur l'ITAC, la transparence et la corruption dans le secteur forestier (Annexe 12) ;
- La production de 100 copies de la fiche pédagogique de formation à la lutte anti-corruption (Annexe 4).



Photo 4 : Oriflammes (atelier sur la mitigation des risques de corruption)



Photo 5 : Chemise personnalisée ITAC et affiche de sensibilisation à la LAC



FODER © 2012

Photo 6 : Ensembles des produits de visibilité de l'ITAC (Affiche, porte document, chemise, calendrier, bulletin d'information, fiche pédagogique, brochure sur l'A7, et dépliant ITAC)

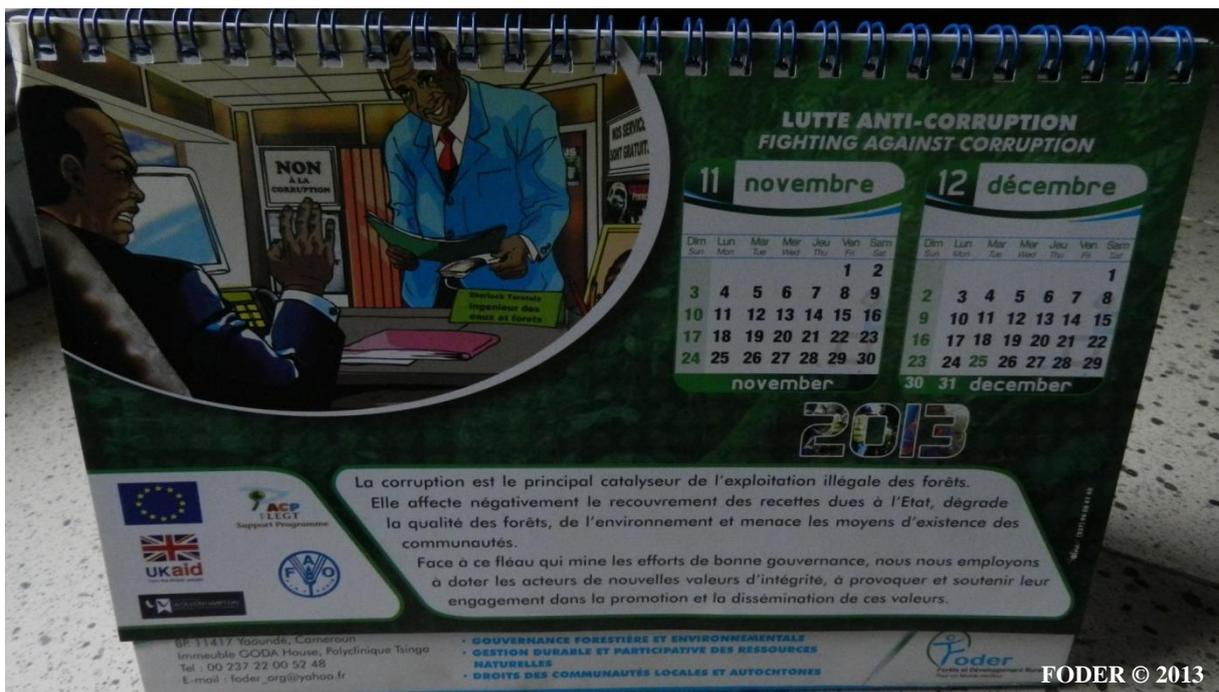


Photo 7 : Page du calendrier sur la sensibilisation contre la corruption dans le secteur forestier.

G. Activités non achevées et raisons du non-achèvement

La mise en œuvre des activités a connu des retards et ajustements, mais toutes les activités du projet ont été réalisées.

Ce rapport couvre toute la période du projet dont la mise en œuvre est arrivée à son terme. Etant donné la nécessité de développer une seconde phase, les grandes lignes du plan d'action de suivi et de continuité de l'ITAC porte sur la mobilisation des fonds et des ressources humaines pour :

- La mise en œuvre effective de l'Annexe 7 de l'APV/FLEGT par la publication des informations prioritaires ;
- Le suivi et l'évaluation indépendante de la mise en œuvre de l'Annexe 7 de l'APV/FLEGT ;
- La production des numéros successifs du bulletin Anticor et le développement d'une page internet associée ;
- La délivrance du module de formation pour le renforcement des capacités de lutte anti-corruption ;
- La mise en place d'un système de dénonciation des actes de corruption protégeant les dénonciateurs et ciblant les institutions les plus capables d'agir en conséquence ;
- La communication et la sensibilisation en continu des parties prenantes ;
- Et l'assistance aux victimes d'actes de corruption.

Le développement de ces actions dépend de la volonté du MINFOF à faire du secteur forestier un secteur plus sain, plus transparent, plus crédible et par conséquent plus attrayant. Il dépend également de la capacité des partenaires à mobiliser les ressources nécessaires à travers les opportunités de financements à venir (EU FAO FLEGT, appel à proposition local de l'UE sur le FLEGT, DFID, etc.).



Illustration ITAC : « Dites non à la corruption et restaurez l'image du corps des forestiers ! »

H. Synthèse des dépenses

Dans l'ensemble, le budget prévu pour la mise en œuvre de ce projet a été géré de manière optimale. La maîtrise des coûts et des rubriques a été améliorée. On note tout de même que la ligne relative au transport pour séance de travail n'a pas été assez utilisée, du fait de l'indisponibilité de la quasi-totalité des membres de GTP et de l'ajustement de la stratégie de mise en œuvre de l'initiative (travail préparatoire effectué en groupe restreint entre le MINFOF, FODER et GIZ).

Description	Budget total (USD)	Dépenses (USD)	Solde (USD)	% de réalisation
1-Dépenses de personnel				
1.1. Chef de projet (20%)	1 800	1 800	0	100,00%
1.2. Assistant technique (20%)	779	780	0,86	99,89%
1.3. Assistante administration, finance et logistique (20%)	900	900	0,287	99,97%
Sous total 1	3 479	3 480	1	99,97%
2-Equipement et matériel				
2.1. Fournitures de bureau	554	450	-104	123,09%
2.2. Location d'un vidéo projecteur (2 ateliers x 2 jours)	501	400	-101	125,36%
2.3. Location de deux ordinateurs (2 ordinateurs x 2 jours x 2 ateliers)	555	640	85	86,72%
2.4. Location d'une imprimante	279	225	-54	124,19%
2.5. Appareil photo numérique	0	0	0	
2.6. Dictaphone	0	0	0	
Sous total 2	1 890	1 715	-175	110,19%
3-Dépenses opérationnelles				
3.1. Location véhicule	934	1 800	866	51,87%
3.2. Carburant	318	300	-18	105,96%
3.3. Internet, Téléphone, Electricité/Eau et maintenance (contribution)	354	300	-54	118,02%
Sous total 3	1 606	2 400	794	66,90%
4-Ateliers/Séminaires				
4.1. Location salle (2 ateliers x 2 jours)	1 435	1 200	-235	119,62%
4.2. Réception (2 réceptions x 2 jours x 30 personnes)	8 536	9 600	1 064	88,92%
4.3. Frais de transport participants venant des régions (10 pers x 2 ateliers)	469	800	331	58,61%
4.4. Perdiems des participants venant des régions (10 pers x 2 sessions x 3jrs)	1 943	3 000	1 057	64,75%
4.5. Transport des participants de Yaoundé (20 pers x 2 ateliers x 2 jrs)	1 311	2 000	689	65,55%

Déscription	Budget total (USD)	Dépenses (USD)	Solde (USD)	% de réalisation
4.6. Transport pour séance de travail GTP (8 pers x 7 séances)	211	1 400	1 189	15,04%
4.7. Kit du participant	1 546	1 540	-6	100,42%
4.8. Facilitateur (trice)/ couverture médiatique	1 244	1 200	-44	103,67%
4.9. Intervenants (pour présentation)	1 493	1 040	-453	143,54%
4.10. Secrétariat	517	520	3	99,37%
4.11. Personnel d'appui (accueil et réception, gestion des micros)	191	200	9	95,69%
Sous total 4	18 896	22 500	3 604	83,98%
5-Gestion de l'information et actions de visibilité	0		0	
5.1. Production de 200 copies de la brochure sur l'A7	1 983	2 000	17	99,16%
5.2. Production de 500 autocollants de LAC	1 148	1 250	102	91,87%
5.3. Production de 04 oriflammes	1 241	1 200	-41	103,44%
5.4. Production des rapports d'ateliers (50 exemplaires imprimés x 2 ateliers)	2 411	2 500	89	96,46%
5.5. Production de 02 documentaires vidéo (DVD de 6 min)	498	500	2	99,52%
Sous total 5	7 282	7 450	168	97,75%
Total 1 (sommés des sous-totaux)	33 152	37 545	4 393	88,30%
6-Imprévus et coûts administratifs				
6.1. Imprévus et coûts administratifs (7% de Total 1)	2 626	2 628	2	99,92%
7. Développement du module de formation à la LAC	4 383	0	-4 383	
8. Remboursement transport à M. Victorien MBA (APED)	60	0	-60	
Total 2 (Total 1 + Imprévus et coûts administratifs + 7. + 8.)	40 221	40 173	-48	100,12%

Le projet n'a pas mobilisé d'autres financements, mais a bénéficié des appuis logistiques de la coopération germano-camerounaise (GIZ/Pro-PSFE). Les discussions entreprises auprès du projet CHOC ont permis d'intégrer dans le plan de travail annuel de ce projet, la délivrance d'un certain nombre de sessions de formation sur la base du module développé dans le cadre de l'ITAC.

I. Annexes

Les annexes suivantes sont jointes à ce rapport :

Annexes	Intitulé	Type de fichier
Annexe 1 :	Compte rendu de l'atelier multi-acteurs sur l'opérationnalisation de l'Annexe 7 de l'APV-FLEGT	Pdf
Annexe 2 :	Présentation de l'ITAC et des résultats de l'atelier sur l'opérationnalisation de l'Annexe 7 au CNS et CCS	Ppt
Annexe 3 :	Rapport de l'atelier multi-acteurs sur la mitigation des risques de corruption dans la mise œuvre de l'APV-FLEGT	Pdf
Annexe 4 :	Fiche pédagogique (présentation) du module de formation à la lutte anti-corruption pour l'amélioration de la gouvernance forestière	Pdf
Annexe 5 :	Manuel de formation à la lutte anti-corruption pour l'amélioration de la gouvernance forestière	Pdf
Annexe 6 :	Note service n°2144/NS/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SN du 07 septembre 2012 portant création des groupes de travail sur la transparence et la lutte anti-corruption	Jpeg
Annexe 7 :	Extrait du plan d'action 2013 de mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun	Jpeg
Annexe 8 :	Brochure sur l'information rendue publique dans le cadre de l'APV-FLEGT Cameroun-Union européenne	Pdf
Annexe 9 :	Projet de site Internet pour l'information du publique (dans la mise en œuvre de l'Annexe 7 de l'APV-FLEGT)	Jpeg
Annexe 10 :	Bulletin d'information sur la transparence et la lutte anti-corruption dans le secteur forestier, n°1 (version en Français)	Pdf
Annexe 11 :	Bulletin d'information sur la transparence et la lutte anti-corruption dans le secteur forestier, n°1 (version en Anglais)	Pdf
Annexe 12 :	Autres présentations thématiques sur l'ITAC, la transparence et la corruption dans le secteur forestier	Ppt (04)